

Questions orales

● (1120)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ferai le 23 juin une déclaration précise sur les soldes actifs du gouvernement et sur le déficit en caisse prévu.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCUPLATION DE M. HOWARD BUCHAN, ADMINISTRATEUR DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui est chargé de l'exécution de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Selon les reportages dans la presse d'aujourd'hui, le chef des opérations locales pour la loi en question doit comparaître devant la Cour des magistrats sous inculpation de fraude à l'égard du gouvernement fédéral. Selon un inspecteur de la GRC, l'accusation se rapporte au déroulement des élections fédérales de 1974 ainsi qu'à des faveurs et pots-de-vin accordés à des employés affectés à l'administration de la loi et sympathisants des libéraux. En l'absence du ministre de la Justice chargé des élections pour le parti libéral en Saskatchewan, je m'informe auprès du ministre de l'Agriculture au sujet de cette accusation; d'autres accusations seront-elles portées, surtout si l'on considère que l'enquête dure depuis décembre ou même auparavant? M. Buchan a-t-il été suspendu de ses fonctions en attendant les résultats des auditions préliminaires et de son procès?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si M. Buchan a été suspendu, mais de toute manière son mandat se termine soit au début soit à la fin de juillet.

Une voix: Il s'en va au Sénat.

M. Whelan: Je tiens à ce qu'il soit bien clair que je ne l'ai pas engagé. Comme je l'ai dit plus tôt, s'il y a eu quelque méfait, laissons les tribunaux suivre la procédure appropriée. Je n'ai ce rapport que depuis hier. Je n'ai émis aucune directive indiquant s'il devrait être suspendu. Je dois rencontrer mes fonctionnaires cet après-midi.

M. Diefenbaker: Je reviendrai sur ce sujet lundi. Le jomial ministre est toujours ici et je sais qu'il sera présent lundi. Je remarque qu'à l'audience préliminaire la Couronne a apparemment demandé que l'accusation soit portée le 12 juin, le lendemain des élections provinciales. Y a-t-il un sens particulier à cela?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je ne veux certainement pas m'ingérer dans les décisions des tribunaux ou celles de la police.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPOSITION DE L'ONTARIO À L'ADMISSION DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE TORONTO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions de principe au sujet de l'Organisation de la libération de la

[M. Stevens.]

Palestine et de la conférence de l'ONU sur la criminologie. En l'absence du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je crois que je suis pris avec le leader de la Chambre.

Une voix: Et nous sommes pris avec vous, Al.

M. Lawrence: A la lumière des révélations qui remontent au 9 mai et selon lesquelles le gouvernement de l'Ontario aurait fait savoir au gouvernement fédéral et au premier ministre qu'il serait contrarié si l'OLP était admise à la conférence de Toronto cet été, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le premier ministre a déjà donné une réponse au chef du gouvernement de l'Ontario. Sinon, quand entend-il le faire? Serons-nous mis au courant? Le gouvernement pense-t-il encore dur comme fer que, si les Nations Unies acceptaient d'autres participants, cela favoriserait automatiquement l'entrée de groupes terroristes comme celui-là au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le premier ministre ait répondu à son homologue ontarien parce que le gouvernement examine la question très sérieusement. Le député le sait, nous sommes les hôtes d'une conférence de l'ONU; nous n'invitons pas les membres. Il y a toutefois un problème que nous tentons maintenant de résoudre: c'est qu'en vertu de nos règlements sur l'immigration, nous n'autorisons pas l'entrée des terroristes au pays. C'est un problème épineux que mon collègue comprendra sans aucun doute. En tant que membre des Nations Unies, nous nous devons de respecter les règles de l'Organisation. Mais il nous faut également refuser l'entrée des terroristes au Canada. Il s'agit donc d'un dilemme délicat et je suis certain que mon collègue comprend cela et qu'il ne voudra pas profiter de la situation.

M. Lawrence: Comme toujours, le leader à la Chambre est en train de faire des suppositions qu'il ne devrait pas faire.

Étant donné la contradiction qui apparemment existe entre la classe interdite telle qu'elle a été définie l'autre jour à la Chambre par le ministre chargé de ces questions, et d'autre part ce que le premier ministre suppléant nous a aujourd'hui fait savoir, pourrait-il aviser la Chambre du moment où le gouvernement se propose de mettre fin à cette contradiction et s'il se prononcera sur la politique qu'il entend adopter, et si, ne serait-ce que par courtoisie, il va nous dire si nous aurons l'occasion de discuter de la question une fois que la décision sera prise et surtout lorsqu'on aura donné une réponse au premier ministre de l'Ontario?

M. Sharp: Comme ne l'ignore pas mon honorable collègue, la conférence aura lieu en septembre. Nous devons décider bientôt. Je suis sûr que notre décision sera transmise à la Chambre et aux citoyens, si la Chambre siège alors. Je ne suis pas certain de pouvoir promettre qu'il y aura un débat à ce propos à la Chambre. Il y a de nombreuses façons d'exploiter la situation comme le fait maintenant l'honorable député.